Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 06 mars 2026

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260306-DE2026506CFU-BF

L'an deux mille vingt-six, le 06 mars à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 février 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, LESCA, MEYER, OUGHLIS-HENRY et Mrs CATTELOIN, COUTELET, FLEURY, GOMES et SAINT-POL.
Absents excusés : Mme DECAMP
M. DUPUY
Absents : M. RAYNAUD, M. DUJARDIN

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER

Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal, Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération n° DE2026506– Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Neuville-Bosc ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame Annie LEROY, Maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur CATTELOIN, 1er Adjoint et qu'elle ne prend pas part au vote ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Neuville-Bosc,

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026 .
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260306-DE2026506CFU-BF

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 06 mars 2026

Jean-Pierre CATTELOIN

1er Adjoint

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 10/03/2026

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 26/02/2026

Comptable(s)		Ayant exercé au cours de la gestion	
M OLIVIER PONT	du 01/01/2025	au 26/02/2026	

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PORREZ Elisabeth (1018397852-0), Inspecteur des Finances Publiques

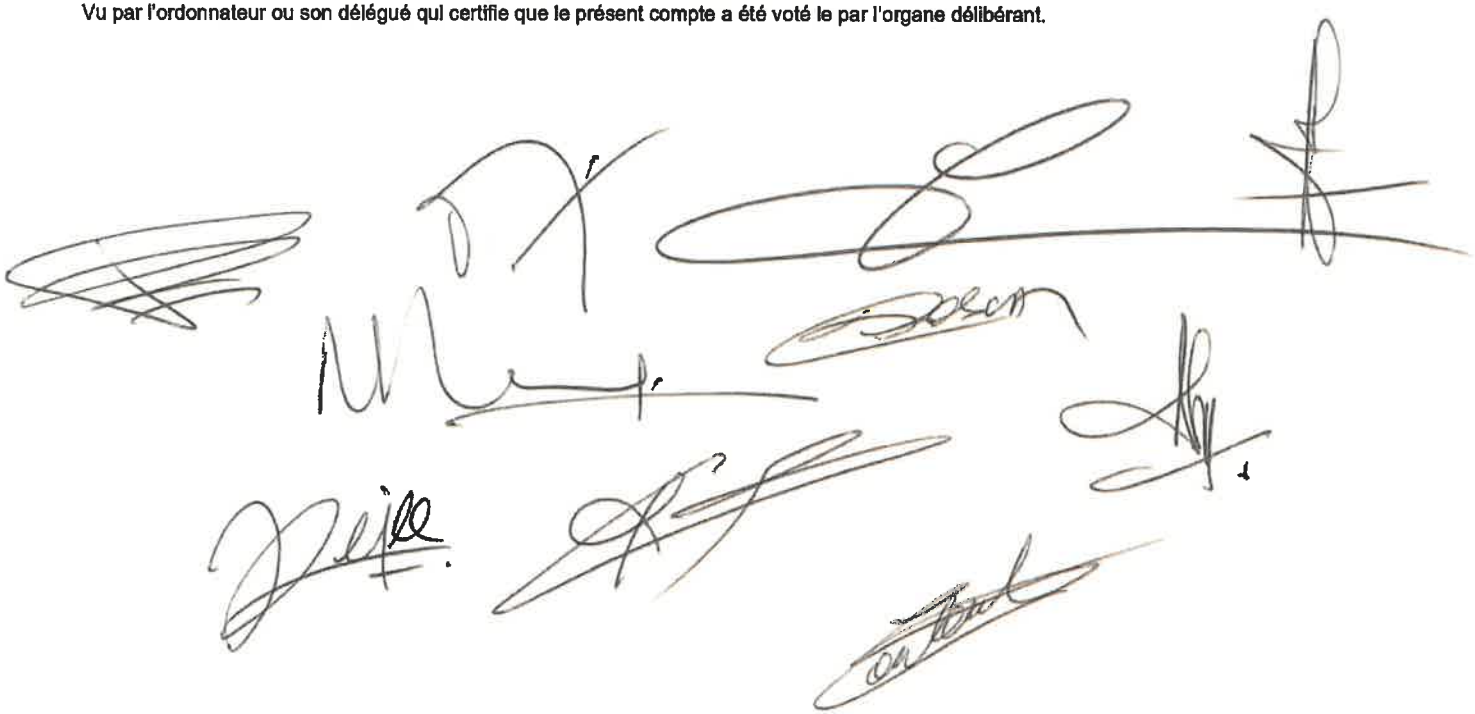
A DDFiP DE L'OISE, le 04/03/2026

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.
PONT Olivier (1013865180-0), Inspecteur divisionnaire FiP hors classe

A MERU, le 04/03/2026

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A NEUVILLE-BOSC, le 06/03/2026



Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260306-DE2026506CFU-BF